toujours au lecteur à les faire lui-même. D'après la somme d'efforts apportée par les quatre jésuites à l'achèvement de l'œuvre commune, efforts dont le résultat était garanti par l'étendue de leur savoir, on comprendra comment leur travail collectif est devenu un trésor inépuisable de faits et de documents précieux.

Église (RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'), suivies de *Mélanges religieux et philosophiques*, par Lamennais (Paris, 1819, 1 vol. in-8°). Les *Réflexions*, qui sont le premier ouvrage de l'auteur, avaient paru en 1808 et avaient été saisies par la police impériale. Quoique Lamennais n'y soit pas encore l'homme de l'*Essai sur l'indifférence*, le gouvernement avait eu la révélation immédiate de la puissance du nouveau venu. Ce livre contient en effet des hardiesses. Il attaque le XVIIIe siècle, il attaque la Révolution, il attaque la philosophie. C'est un réquisitoire contre la civilisation moderne et les idées nouvelles. L'abaissement des lettres avait surtout le privilége d'exciter le mépris de l'auteur. « N'y a-t-il donc plus que des physiciens et des chimistes, demande-t-il, qui ne soient pas des barbares? Il semble aujourd'hui que la perfection de l'homme consiste uniquement à connaître les propriétés de la matière; et de là la prééminence qu'on accorde aux sciences physiques sur les sciences morales : opinion funeste autant qu'absurde, qui suffirait seule pour conduire une nation à l'athéisme, s'il était possible qu'elle s'établît ailleurs que chez un peuple déjà athée. Au reste, il est bon d'apprendre à nos écoliers et à quelques-uns de leurs maîtres en physique, en chimie, en histoire naturelle, en mathématiques, etc., que toutes ces sciences dont ils sont si vains ne vivent, pour ainsi dire, et ne croissent qu'à l'abri des sciences morales. »

Lamennais enseigne à ses contemporains, dont il connaît le dédain pour la métaphysique, qu'ils doivent ce qu'ils sont à la métaphysique et aux sciences morales. « Les philosophes anciens, dit-il, qui ne pensaient que par images, parce qu'ils ne voyaient dans l'univers que des corps, font pitié quand ils veulent parler de métaphysique. Leurs expressions vagues, leurs idées sans précision, ne présentent à l'esprit que des lueurs confuses assez semblables à cette lumière ténébreuse que nos philosophes ont prétendu substituer à la lumière brillante du christianisme. Cependant la métaphysique, qui est la science des vérités générales, est le fondement de toutes les autres sciences, puisqu'elles empruntent d'elle leurs principes et leur certitude. Aussi partout où la religion s'est opposée à son développement, comme en Chine et chez les peuples mahométans, les sciences physiques sont restées dans un état d'enfance. »

Il y aurait bien des objections à faire à ce raisonnement; mais il vaut mieux poursuivre.

L'auteur constate, avec plus de raison, que le matérialisme tue les arts et les lettres. « La poésie même, destinée, dit-il, à peindre les sentiments et les passions, semble aujourd'hui presque uniquement consacrée à *décrire* les objets matériels, et, *selon ce que j'entends dire* (il ne va pas au bal), il ne paraît pas qu'on ait beaucoup gagné à ce changement (il vient de parler de la danse et de la musique), même pour le plaisir. » La chose est parfaitement vraie : le XIXe siècle, si fécond en matière scientifique, mais si pauvre, si stérile en matière littéraire et artistique, est pour tout ce qui relève des passions une époque de décadence pareille à la décadence romaine.

Les *Mélanges* dont le volume est accompagné sont de beaucoup plus importants que les *Réflexions sur l'état de l'Eglise*. Lamennais y parle de l'influence des doctrines philosophiques sur la société, des quatre articles (libertés gallicanes) de 1682, de la nouvelle Eglise française, du clergé, de sa dotation, de l'Université et de l'éducation, de la vie ascétique, de la vérité, des liens qui unissent le matérialisme avec le despotisme. Il termine par des *pensées* dans le genre des pensées de Marc-Aurèle, et où il condense quelquefois en quelques mots des doctrines et des idées de la plus haute importance. Son style est devenu aussi éclatant que dans l'*Essai* ou les *Paroles d'un croyant*. La violence de la forme ne dépare point le fond. « On ne lit plus, dit Lamennais; on n'en a plus le temps. L'esprit est appelé à la fois de trop de côtés; il faut lui parler vite, ou il passe. Mais il y a des choses qui ne peuvent être dites ni comprises si vite et ce sont les plus importantes pour l'homme. Cette accélération de mouvement, qui ne permet de rien enchaîner, de rien méditer, suffirait seule pour affaiblir et à la longue pour détruire entièrement la raison humaine. »

On lit ailleurs : « Rien ne dépend de nous que notre volonté; les circonstances disposent du reste. On n'est maître ni de sa condition, ni de sa fortune, ni de sa santé, ni de son organisation, ni de ses goûts; ni de ses passions, tant qu'elles ne sont pas réduites en actes; ni de la force ou de la faiblesse de son esprit; ni de ses idées, parce qu'on ne les crée pas, on les reçoit; ni de sa raison, que tout ce qui nous environne modifie. Notre âme, ainsi que notre corps, tient à tout, dépend de tout, du soleil qui luit, du nuage qui passe, du léger souffle qui agite à peine le roseau. » Et encore : « La science ne sert guère qu'à nous donner une idée de notre ignorance. »

Il a répandu ainsi ses plus grandes idées sans suite et sans ordre comme elles lui venaient, et il lui en venait beaucoup, avec une profusion qui n'attend pas. Dans un livre, elles eussent fait meilleur effet. Mais il était riche, et pouvait aisément compter sur le lendemain.

Église gallicane (VRAIS PRINCIPES DE L') par Mgr D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis (1818). Le Concordat de 1817 avait provoqué de vives controverses; Mgr Frayssinous essaya par cette publication de concilier les esprits. C'est encore dans le même but que, plus tard, en 1843, il en donna une seconde édition. Il s'agissait alors de rapprocher les deux partis qui divisaient l'Eglise. L'un, sous la conduite de Lamennais, soutenait la doctrine de l'ultramontanisme; l'autre, sans chef avoué, se composait des tenants de l'ancienne Sorbonne. L'auteur prétendait calmer les fausses inquiétudes des uns et arrêter les dangereuses prétentions des autres, repoussant également « et ces écrivains étranges qui osent dire que le christianisme de Bossuet n'est pas le vrai christianisme, et ces écrivains téméraires qui, au nom de ces libertés, voudraient nous pousser à la licence. »

Mgr Frayssinous veut que l'on soit à la fois Français et catholique romain, et son ouvrage est moins un livre d'érudition qu'un livre de principes. Aussi rappelle-t-il, en s'appuyant sur eux, ceux de la Déclaration du clergé de France du 19 mars 1682, dont voici le résumé :

1° Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles.

2° Les décrets du concile de Constance, contenus dans les sessions IV et V, sont obligatoires pour l'Eglise gallicane.

3° L'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général.

4° Le pape a la principale part dans les questions de foi, mais son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

Plus tard on ajouta à ces libertés treize articles dont voici les plus importants :

La France ne reçoit pas le tribunal de l'inquisition.

Les nouvelles bulles ne sont reçues qu'après avoir été examinées.

Les sujets du roi ne peuvent être tirés hors du royaume, sous prétexte de citations, appellations ou procédures.

Le nonce du pape n'a aucune juridiction en France.

Ces quatre points de nos libertés, comme le fait remarquer Mgr Frayssinous, sont encore aujourd'hui une des bases de notre droit ecclésiastique; aussi les commente-t-il avec beaucoup de science, de talent et de conviction. En un mot, c'est un livre parfaitement réussi, si ce n'est dans ses résultats, car il n'a concilié aucun des adversaires; les discussions religieuses sont trop passionnées pour que la voix de la raison puisse être écoutée.

Église catholique (HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'), par l'abbé Rohrbacher (29 vol. in-8°, publiée chez Gaume frères, Paris, 1842-1849).

L'auteur de cette longue et lourde histoire donne à son livre l'épigraphe suivante, empruntée à saint Epiphane : Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία. « Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique. »

C'en est assez pour faire connaître l'esprit et les tendances de l'œuvre, d'ailleurs très-savante. L'auteur pose comme un principe exclusif et absolu que la base fondamentale de tout ce qui peut subsister dans le monde intellectuel, moral et religieux, la source et la dispensatrice de toute civilisation dans le passé, aussi bien que dans le présent et dans l'avenir, est l'Eglise catholique, et, pour lui, l'Eglise catholique, c'est le pape. Aux yeux de l'abbé Rohrbacher, l'univers est un globe inerte qui ne s'anime et ne vit, depuis son origine, que par l'action des ressorts divins cachés dans son piédestal, piédestal qui est le saint-siége.

Quelques lignes de citations à l'appui de ce qui précède :

« Il n'y a, dit l'auteur, de vie intellectuelle qu'en Europe et en Amérique, c'est-à-dire dans la société chrétienne, société qui embrasse toute la terre, société constituée visiblement une dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui parle et s'explique par l'organe de son chef, comme l'individu par sa bouche. C'est donc là qu'il faut nous adresser. »

Et plus bas : « L'Eglise catholique est le genre humain constitué divinement et divinement conservé dans l'unité pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous (*sic*). Sa réponse est l'histoire que nous écrivons. »

Ainsi se trouvent suffisamment expliqués les idées de Rohrbacher et le but invariable de sa longue et laborieuse pérégrination à travers l'histoire de tous les âges et de tous les pays. Rien d'ailleurs ne pouvait le faire dévier de son parti pris, car il est convaincu. Il jure, à la fin de son dernier volume (1849), que, pour ne point s'égarer, il avait pris, dès 1828, un engagement avec le ciel. « J'ai promis, dit-il, et je promets à Dieu la soumission la plus entière à toutes les doctrines du saint-siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre, envers et contre tous, toutes les doctrines du saint-siége. Je ne demande à Dieu la vie et la santé que pour cela. »

Dans de pareilles conditions d'impartialité et de libre examen, l'abbé Rohrbacher, studieux, savant, et matériellement très-exact, mais plus fidèle à la lettre qu'à l'esprit, interroge, avec une méthode de système aveugle et obstiné, tous les monuments de l'histoire du genre humain, et commente, au profit de sa théorie, de Moïse à Platon, de Confucius à Diderot, l'inextricable fouillis des théogonies et des palingénésies, des théories religieuses et philosophiques, des légendes, des fictions poétiques et tous les témoignages subsistants des luttes de l'esprit humain aux prises avec l'ignorance de son origine et l'effroyable incertitude de sa fin. Tout, à ses yeux, revêt encore les lambeaux déteints et méconnaissables, mais authentiques, de la livrée du pur catholicisme romain; tout, par ses soins, apporte une pierre plus ou moins grosse à l'édifice du saint-siége. On ne sera donc pas étonné qu'il écrive à l'abbé Caillau, son contradicteur : « Nos vénérables ancêtres, Adam, Seth, Enoch, Noé, le Chananéen Melchisédech et l'Iduméen Job, étaient bons catholiques ainsi que vous et moi, comme tout le monde le fut jusqu'au temps de Phaleg. » Inutile d'ajouter que le principe d'autorité est la base fondamentale de toute la philosophie de Rohrbacher, et que, pour les difficultés de dogme, de discipline ou simplement de tradition, il se retranche au fond des antichambres du Vatican et en appelle aux souvenirs du paradis terrestre.

Ce livre fut accueilli, dans les couvents et dans les séminaires, où domine la doctrine ultramontaine, avec une extrême faveur. L'abbé Rohrbacher avoue lui-même qu'il ne s'attendait pas à un pareil succès. Malgré cet engouement, un prêtre érudit, ce même abbé Caillau que nous avons nommé tout à l'heure, eut la hardiesse de publier, dans la *Bibliographie catholique*, une douzaine d'articles très-sensés. Il y relevait, avec modération, les erreurs et les exagérations du docteur de Louvain, notamment sur le principe de la certitude philosophique et théologique, sur la doctrine de l'Eglise touchant la grâce et la nature, sur l'origine du pouvoir temporel, sur le degré de connaissance que les gentils avaient du vrai Dieu, sur le véritable sens du texte de saint Epiphane : Ἀρχὴ πάντων ἐστίν, etc. Malheureusement, l'abbé Caillau, esprit plus indépendant, homme de plus de sens que son adversaire, n'est pas armé de pièces aussi nombreuses, d'arguments aussi fraîchement émoulus que l'auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, et surtout il n'a pas la vigueur et l'adresse de polémique de Rohrbacher, à qui tous les subterfuges, les paradoxes, les abus de mots et les plaisanteries même servent d'autant de massues pour assommer son contradicteur, sous les apparences d'ailleurs les plus charitables du monde. Dans le maniement de ces armes, l'abbé Rohrbacher est passé maître et parfait chevalier de Rome.

Nous renvoyons le lecteur à la *Bibliographie catholique* (1846-1849), et, pour les répliques, à la fin du XXIXe volume de Rohrbacher. Il y trouvera des scènes de comédie assez amusantes. Contentons-nous de rappeler que, dans les cas très-embarrassants, notre auteur se retranche invariablement, les yeux fermés et les mains jointes, derrière la lettre des textes.

En résumé, l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* est le testament d'un esprit inféodé aux prétentions de l'ultramontanisme le plus radical, mais aussi l'œuvre d'un historien convaincu, très-savant et très-laborieux.

Loin d'avoir méconnu l'esprit du temps contre lequel il entrait en lutte, il met une sorte de vanité railleuse et fanfaronne à dénoncer la vétusté de ses armes. Il écrit quelque part : « Ce que, dans le IVe siècle de l'ère chrétienne, saint Epiphane a fait d'une manière succincte et polémique, nous avons entrepris de le faire, au XIXe siècle, d'une manière étendue. » Son but pratique est, en effet, de ruiner historiquement les quatre-vingts hérésies qui se sont produites d'Adam à Grégoire XVI, dont vingt, y compris le paganisme, sont antérieures à Jésus-Christ. Toujours le pavé! Ne dirait-on pas la chute d'une moellon maladroitement détaché d'une vieille tour d'église romane?

Église au moyen âge (TABLEAU DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS DE L'), **particulièrement au XIIIe siècle, sous le règne du pape Innocent III**, par Fr. Hurter, *Suite et complément de l'histoire de ce souverain pontife et de ses contemporains* (3 vol. in-8°, en allemand; traduit en français par Jean Cohen, Paris, 1843, 3 vol. in-8°).

L'auteur, en publiant une vie d'Innocent III, n'avait pas cru son travail complet. Après avoir montré le pape tel qu'il le voyait, il se proposait de montrer aussi l'Eglise telle qu'elle existait sous le pontificat d'Innocent III. A la statue d'un homme il s'agissait d'ajouter la photographie religieuse du siècle au milieu duquel cet homme avait vécu. Ses grandes qualités d'historien et d'écrivain ont permis à Hurter de ressusciter en quelque sorte cette époque évanouie et si différente de notre temps qu'il n'en comprend même plus la grandeur. Le plan de l'ouvrage consiste à examiner successivement quelles ont été les décisions du pape sur chaque point du dogme et de la discipline catholiques. Mais ce n'est là qu'un cadre; derrière ce cadre, Hurter met en action la hiérarchie catholique à tous les degrés, le pape, les cardinaux, légats, patriarches, primats, archevêques, évêques, clergé séculier, moines et fidèles. Ces divers personnages sont exhibés sous leur physionomie respective avec leurs sentiments, leurs préjugés, leur conduite, leur vie privée et publique. Les institutions sont analysées avec un soin minutieux, leur jeu comparé aux intentions de ceux qui les font mouvoir. Le livre contient de plus le portrait à la plume de quiconque a joué un rôle important dans les événements que l'auteur raconte. Le peintre est impartial; il dit le mal comme le bien, mais, bien entendu, sans intention hostile au catholicisme, attribuant sans cesse aux infirmités de la nature humaine plutôt qu'aux institutions ecclésiastiques les désordres qu'il rencontre depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle sociale.

L'érudition profonde de l'historien éclaire les points les plus obscurs. On admire ses travaux sur l'origine des biens de l'Eglise et les moyens ingénieux à l'aide desquels il essaye d'en faire le recensement à une époque où la statistique était encore à naître. L'Eglise se dépouille de bonne heure de sa pauvreté primitive. Dès l'avénement de Constantin à l'empire, on la voit se ruer sur les richesses temporelles avec une avidité extraordinaire. « Peu après le milieu du IVe siècle, dit Hurter (t. Ier, p. 154 de la trad. française), lors de l'élection contestée entre Damase et Ursicin, l'historien Ammien Marcellin, en sa qualité de païen, ne s'étonnait pas de ce que la dignité de grand prêtre chrétien pût devenir l'objet d'une ardente ambition, attendu que celui qui la possédait était assuré de recevoir de riches dons des matrones romaines, se pavanait dans d'élégantes voitures, se vêtait d'habits magnifiques et pouvait offrir des festins plus dispendieux que ceux d'un roi. Le mot de ce plaisant à Damase, cité par saint Jérôme dans sa lettre XXVIII : « Faites-moi évêque de la ville, j'embrasserai à l'instant le christianisme, » est la preuve du moins d'une apparence extérieure de bien-être, en état d'offrir des charmes aux hommes pour qui l'influence et les richesses sont les premiers de tous les avantages. Bientôt les possessions de l'Eglise romaine ne demeurèrent pas renfermées dans l'enceinte de la ville de Rome, dans son voisinage immédiat, ni même dans l'Italie; mais, avant même la chute de l'empire d'Occident, elle en avait acquis jusqu'en Asie, présents faits pour la plupart par des empereurs chrétiens. »

L'Eglise, enrichie à un point inouï après les invasions, grâce au prestige qu'elle acquit rapidement dans le monde barbare, organisa une sorte de régie de ses biens; elle consacra les uns à des fondations religieuses et loua les autres à des laïques moyennant une redevance annuelle. Des registres furent créés, dans lesquels divers papes avaient essayé de donner un aperçu des églises, couvents, hôpitaux, villes, châteaux, fermes, maisons isolées, ainsi que des rois, princes et seigneurs tenus à des redevances. Les biens affluaient de plus en plus et les registres étaient insuffisants à les mentionner. « Le trésorier (*census*) en fit la remarque. Il crut que les bienfaits que l'Eglise avait répandus sur lui depuis son enfance, en se chargeant de son éducation et en lui accordant des emplois élevés, exigeaient de sa reconnaissance la rédaction d'un nouveau registre des revenus plus complet que ceux qui existaient déjà. » L'auteur étudie, recueille des renseignements et dresse une liste sur laquelle on trouve 633 archevêchés et évêchés, dont 330 payaient un tribut annuel. Les couvents y sont classés par évêchés. On ne sait pas si toutes les redevances étaient annuelles. Ce qu'on sait bien, c'est qu'elles avaient une origine féodale. Beaucoup étaient d'ailleurs légères. Un monastère du diocèse de Greisingen devait un amict et une aube tous les trois ans à l'église Saint-Jean-de-Latran; un autre monastère du diocèse de Besançon était tenu de fournir dix livres de cire à la même église tous les sept ans. On voit des couvents payer pour redevance deux chevaux blancs, un missel, un épistolaire, un Evangile à chaque installation d'un nouvel abbé. L'évêque de Bamberg devait chaque année une haquenée sellée, d'une beauté convenable à la dignité du pape. Les redevances en argent étaient toutes annuelles. Les censitaires payaient la plupart du temps leurs redevances en denrées, blé, orge, vin et en bétail, comme vaches, verrats, jambons. Quatre évêques étaient taxés à cinquante jambons chacun. Un hôpital du diocèse de Thérouanne devait au pape cent harengs chaque année. Grégoire IX lui réclama un jour douze cents harengs, attendu qu'il n'avait rien donné durant dix ans et qu'il devait des *intérêts*. On donnait aussi du drap, de la toile, des assiettes, enfin tout ce qui pouvait servir à la nourriture ou à l'ameublement.

Hurter donne un recensement complet des revenus du saint-siége au XIIIe siècle. Ses évaluations sont en nature, et il est difficile de les apprécier en argent. A mesure qu'on avance dans le moyen âge, l'administration papale prend de plus en plus un caractère fiscal. On fait monnaie de tout, même des choses saintes. « Le désir, dit Hurter, de former de toutes les affaires, de tous les rapports, engagements et concessions, une source de revenus pour le centre de l'Eglise universelle, ne se manifesta que vers le milieu du XIIIe siècle d'une manière impossible à justifier. Innocent IV fut le premier qui rabaissa la dignité de sa haute position jusqu'à vouloir en faire le moyen de se procurer de l'argent. » La taxe d'entretien des églises, les *annates* ou revenus de tous les bénéfices vacants, la vente des dispenses de pénitence ou de vœux, celle de l'exemption des règlements généraux, celle des faveurs accordées, le droit d'investiture des évêques et abbés, le grappillage sur les dons offerts pour les croisades, d'autres encore pires datent de ce pontificat et devaient être au nombre des causes qui ébranlèrent, au XVIe siècle, le catholicisme et le menacent encore aujourd'hui. Le *casuel* ecclésiastique commença de même à fonctionner vers cette époque.

Au fond, plusieurs de ces divers impôts avaient leur raison d'être. Peu à peu, le saint-siége avait créé à Rome une centralisation et dans la plupart des contrées de l'Europe des administrations nombreuses. Il avait désormais un immense personnel à payer et il lui fallait un budget. Mais pourquoi ne prenait-il pas exclusivement sur les biens de l'Eglise, ou, s'ils étaient grevés de trop lourdes charges, que ne se contentait-il de la dîme ou d'un impôt égal mis sur les produits de la terre, au lieu de vendre les sacrements, les cérémonies du culte, la messe, etc., au lieu d'exploiter l'homme au moment où il naît, se marie et meurt, ce qui est grossier et mérite l'indignation de toutes les consciences honnêtes?

A propos de la formation de la hiérarchie catholique, qui fut successive et qu'on ne trouve dans aucun siècle telle qu'elle avait été au siècle précédent, ce qui n'empêche pas l'Eglise romaine de la déclarer d'institution divine, c'est-à-dire *immuable*, Hurter n'est pas embarrassé. Il avoue que les cardinaux furent d'abord les curés de Rome, qu'on voulut distinguer de leurs inférieurs hiérarchiques. On trouve des cardinaux dans plusieurs pays catholiques jusqu'au pontificat de Pie V. Certains évêques prenaient d'eux-mêmes le titre de cardinaux. Peu à peu, sans qu'on puisse assigner une date à ce fait, les cardinaux romains deviennent les conseillers du saint-siége et leur importance va croissant depuis le Xe siècle. Il y eut des papes élus par quatre et même par deux cardinaux. Le concile de Bâle, alors que le cardinalat était déjà une dignité ecclésiastique de premier ordre, fixa le nombre des cardinaux à vingt-quatre. Sixte V, dans une bulle de 1586, en porta définitivement le chiffre à soixante-dix.

Représentants de la centralisation papale, si les cardinaux virent leur importance croître au point où elle est aujourd'hui, il n'en fut pas de même des autres dignitaires de l'Eglise ancienne. Les patriarches, d'abord supérieurs ou du moins égaux à l'évêque de Rome, tombèrent au rang de simples archevêques, n'ayant plus qu'un titre purement honorifique. Les *primats* se trouvèrent dans le même cas. Les archevêques eux-mêmes ne furent bientôt, comme ils le sont encore, que des chefs nominaux des anciennes provinces ecclésiastiques correspondant aux divisions territoriales de l'empire romain. Les évêques aussi tombèrent dans une déchéance relative. L'autorité centrale, les ordres religieux, les légats du pape usurpèrent le plus clair de leur autorité. Les conciles de Bâle et de Constance essayèrent de réagir avec violence contre l'envahissement. Ils furent vaincus, et le concile de Trente n'osa revenir sur les faits accomplis. Quant au clergé inférieur, la véritable autorité ecclésiastique des temps primitifs, la papauté et le monachisme l'ont réduit à ne plus se composer que de commis révocables pour la plupart, et, en France, soumis au joug absolu de l'évêque dont le bon plaisir fait loi. Le concordat de 1801 a ratifié cet état de choses, maintenant devenu irrévocable. L'institution du célibat, qui n'est pénible que pour le clergé inférieur, eut pour cause politique le projet d'amoindrir la condition des simples prêtres. Les liens de famille et l'influence qui pouvait en résulter dans les petites localités eussent contraint l'autorité de compter avec eux. Ils se fussent implantés dans une cure dont on n'aurait pu les arracher. Le célibat en fait des soldats ambulants, qu'on peut envoyer combattre où l'on veut sans craindre d'obstacles.

Hurter consacre son deuxième volume tout entier à l'étude de la condition monastique. C'est un monde qu'il est impossible d'aborder d'une manière incidente, tant les événements y sont pressés et tant l'auteur a su entasser de savoir et d'observations dans cette partie de son œuvre.

Les grands ordres militaires, comme les templiers, les ordres mendiants, franciscains et dominicains, les rapports de l'Eglise et de l'Etat au XIIIe siècle, les conditions de la vie laïque dans ses relations avec le catholicisme, emplissent le troisième volume, dans lequel l'auteur trace le tableau suivant des croyances : « En s'adressant, dit-il, à une époque qui met plus d'importance aux paroles qu'aux actions, à la doctrine qu'à la conduite, à l'apparence de la vie qu'à la vie elle-même, et qui ne sait pas en apprécier l'expression alors qu'elle ne trouve pas de livres qui traitent de sa forme et de ses contours, il peut être convenable de remarquer que, dans le siècle dont nous parlons, on n'était pas non plus dépourvu de la connaissance objective de la doctrine chrétienne, soit dans son ensemble, soit dans ses diverses parties; que l'on jugeait du motif spirituel de la vie chrétienne aussi parfaitement que de cette vie elle-même; que l'intérieur n'était point négligé pour l'extérieur et que celui-ci n'était même regardé que comme la manifestation de l'autre dans son bon sens le plus admirable. A la vérité, il n'est parvenu jusqu'à nous de ce siècle que de faibles restes d'écrits où l'on puisse tracer un tableau de la foi chrétienne dans toutes ses ramifications. Mais si de ce peu il est encore possible d'extraire un grand nombre de traits où elle se montre dans toute sa pureté, on pourra, sans crainte de se tromper, en tirer une conclusion pour l'ensemble, à moins que l'on ne veuille soutenir que les écrivains d'où ces passages sont pris étaient les seuls qui eussent conservé quelque trace de cette connaissance. »

De sorte que, suivant Hurter, le moyen âge est le fils légitime de l'Evangile et non point un bâtard conçu dans la nuit, comme plusieurs le prétendent de nos jours parmi les hommes les plus éclairés du XIXe siècle. L'idéal d'alors n'était pas le nôtre. « La plupart des ouvrages de cette époque, qui s'efforcent avec tout le pouvoir de l'éloquence de rendre l'homme attentif à sa destination éternelle, enseignent, indépendamment de l'obéissance, l'humilité de l'esprit, le mépris ou du moins le détachement des biens temporels, la patience dans les afflictions, comme étant les meilleurs moyens d'unir le présent avec l'avenir. »

Hurter enfin analyse l'état des conditions privées et publiques et lève les voiles les plus secrets. Ses travaux sur l'état des esprits, des lettres, de l'instruction civile et religieuse à tous les degrés sont pleins d'enseignements précieux et tout à fait propres à fournir sur ces temps plus inconnus que les beaux siècles de la Grèce et de Rome, quoiqu'ils constituent notre histoire nationale, des idées nouvelles et justes. En un mot, le publiciste allemand a écrit une œuvre qui restera.

Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife (DE L'), par le comte J. de Maistre (Lyon, 1844, 1 vol. in-8°, nouv. édit.) Quoiqu'il soit une suite du célèbre livre *Du pape*, cet ouvrage en est tout à fait distinct; de Maistre y discute à fond, et avec le génie qu'on lui connaît, la question de l'Eglise gallicane, qui tient une si grande place dans notre histoire nationale. Il attaque de front le clergé français, mais on en pensera ce qu'on voudra; c'est de quoi il avoue s'inquiéter assez peu, car, s'il est réactionnaire et ennemi des idées modernes, son indépendance fut toujours égale à son irresponsabilité. L'auteur commence brutalement par affirmer qu'on dit : l'*Eglise gallicane* comme on dit : l'*Eglise anglicane*, et il cite Gibbon. « Placée entre les ultramontains et les protestants, déclare ce dernier, elle reçoit les coups des deux partis. » Pour de Maistre, les idées gallicanes forment proprement la queue du calvinisme, et les parlements leur ont servi de truchement. « Le calvinisme, dit-il, naquit en France; sa patrie, assez vigoureuse pour vomir le poison, en demeura néanmoins notablement infectée. On vit alors ce qu'on verra éternellement dans toutes les révolutions; elles finissent, mais l'esprit qui les enfanta leur survit. C'est ce qui se vérifia, surtout en France, dans les difficultés qu'on y éleva contre l'admission pure et simple du concile de Trente. » Ce fut particulièrement le tiers état qui résista. Le caractère démocratique des croyances calvinistes explique le phénomène. Ce calvinisme mitigé prit le nom de jansénisme.

De Maistre fait une guerre à mort au jansénisme. Il le représente comme un hypocrite fort adroit, niant d'être séparé de Rome, composant même si l'on veut des livres sur l'unité, dont il démontrera l'indispensable nécessité. Le jansénisme soutient, sans rougir ni trembler, qu'il est membre de cette Eglise qui l'anathématise. Jusqu'à présent, pour savoir si un homme appartient à une société quelconque, on s'adresse à cette même société, c'est-à-dire à ses chefs, tout corps moral n'ayant de voix que par eux, et dès qu'elle a réponpu : Il ne m'appartient pas ou il ne m'appartient plus, tout est dit. Le jansénisme seul prétend échapper à cette loi éternelle. Le jansénisme veut être de l'Eglise catholique malgré elle. « Le jansénisme, dit un jurisconsulte du XVIIe siècle, est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Eglise, s'étaient condamnés eux-mêmes et qu'on leur avait reproché cette séparation; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Eglise, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments. »

De Maistre profite de l'occasion pour excommunier Mme de Sévigné et Port-Royal. Il n'entame pas trop Mme de Sévigné, mais il compare Jansénius à Hobbes, rapprochement tout à fait inattendu. Quant à Port-Royal, il lui apparaît sous des traits sinistres. Le portrait qu'il en trace est d'une malveillance qui trahit contre cette école une passion violente, une de ces passions qui ne pardonnent point. « Quelques sectaires mélancoliques, dit-il, aigris par les poursuites de l'autorité, s'imaginèrent de s'enfermer dans une solitude pour y bouder et y travailler à leur aise. Semblables aux lames d'un aimant artificiel, dont la puissance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et serrés par un fanatisme commun, produisirent une force totale capable de soulever les montagnes. »

Il n'y a dans leur procédé que de l'orgueil, du ressentiment et de la rancune. A cette école, l'esprit de parti concentré contracte une rage incurable. Ces enragés sont des ministres d'Etat, des magistrats, des savants, « des femmelettes du premier rang. » Leurs vertus et leurs talents ne sont que de la contrebande. Ils n'ont point de style, leur littérature est étriquée, leur philosophie sombre comme la nuit. Ils n'ont que Pascal. Comment Pascal a-t-il pu sans étouffer respirer *cet air épais de Béotie?* Il ne dut rien à Port-Royal si l'on veut y regarder de près, dit de Maistre. D'ailleurs Pascal ne vaut pas autant qu'on dit. Ce n'est pas un sot, non; mais on l'a beaucoup surfait. De Maistre discute son mérite de géomètre et de philosophe. Ses *Provinciales* elles-mêmes sont sans valeur. « Si les *Lettres provinciales*, avec le même mérite littéraire, avaient été écrites contre les capucins, il y a longtemps qu'on n'en parlerait plus. Un homme de lettres français du premier ordre, mais que je n'ai pas le droit de nommer, me confessait un jour, tête à tête, qu'il n'avait pu supporter la lecture des *Petites lettres*. La monotonie du fond est un grand défaut de l'ouvrage : c'est toujours un jésuite sot qui dit des bêtises, et qui a lu tout ce que son ordre a écrit. » Soit, mais que faites-vous du style et de la dialectique, de cette sobriété de formes et d'arguments qui font des *Provinciales* un des livres qui ont fondé la langue française?

L'éreintement de Pascal paraît être le principal objet du livre; il n'est pas d'ineptie que l'auteur ne lui reproche. Du reste, les dévotes de Port-Royal ne valent pas mieux. Ce sont, d'après de Maistre, des béguines très-austères dont plusieurs avaient mal vécu et pratiquaient le proverbe que sur ses vieux jours le diable s'était fait ermite. Bossuet, à ce que dit de Maistre, les appelait des *vierges folles*. Où donc Bossuet emploie-t-il ce langage à leur égard? De Maistre oublie de l'indiquer. Et puis la vertu pratiquée hors de l'Eglise ne vaut pas cher.

Cette exécution du calvinisme, du jansénisme, de Port-Royal et de Pascal terminée, l'auteur aborde directement son sujet. Certainement, pour de Maistre, Louis XIV est grand. Il n'aurait fait que révoquer l'édit de Nantes, qu'il mériterait à ce seul titre le nom de grand homme. Pourtant, il était trop fier de sa puissance, trop entier vis-à-vis du pape, trop entiché de ses prérogatives royales. Le mal vient de là autant que du jansénisme, de Port-Royal et de Pascal. De Maistre invoque continuellement, à l'appui de son dire, le témoignage de Voltaire, qui n'est cependant pas un saint de son calendrier. Nous ne voulons certes pas défendre ici Louis XIV : il est seulement curieux de le voir houspiller par de Maistre.

L'auteur raconte comment le roi composa l'assemblée du clergé de 1682, qui rédigea les quatre fameux articles contenant les libertés de l'Eglise gallicane. La plupart des prélats, avoue Fleury, « avaient dessein de mortifier le pape et de satisfaire leurs propres ressentiments. » Bossuet lui-même s'en défiait, et il n'intervint que pour empêcher le clergé d'aller trop loin. « Vous savez, disait-il à l'abbé de Chancé, ce que c'est que les assemblées, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci; mais je n'ose me fier à mes espérances, et, en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de craintes. » Dans un tribunal civil, ajoute de Maistre, on eût récusé de pareils juges. Pourquoi donc? Les évêques et les chefs d'ordres religieux n'assistaient-ils pas tous à cette assemblée? L'Eglise de France avait-elle d'autres représentants? Il ne suffit pas que l'esprit d'un corps déplaise pour qu'on le récuse. Ou son autorité est légitime, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, il n'y a pas à se plaindre; si elle ne l'est pas, l'argument se retourne contre vous-même. Toutes les fois qu'un dogme vous gênera, vous aurez le droit de récuser le concile général ou le pape qui l'ont promulgué. « Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot, il était maître de l'assemblée. » C'est Voltaire qui l'a dit, s'écrie de Maistre. Voilà qu'il a une confiance bien extraordinaire dans l'autorité de Voltaire. Au fait, l'assertion est probable. Mais que faut-il en conclure, sinon qu'un clergé soumis à ce point à la volonté d'un prince ne mérite pas la confiance de 20 millions d'hommes, et que la liberté de conscience est le seul remède à invoquer contre un tel état de servilité?

Quoi qu'il en soit, de Maistre est d'avis que la déclaration de 1682 est très-regrettable : « A n'envisager la déclaration que d'une manière purement matérielle, je doute qu'il soit possible de trouver dans toute l'histoire ecclésiastique une pièce aussi répréhensible. » Les évêques croient défendre « l'antique tradition de l'Eglise gallicane. » Ils se figuraient apparemment que l'univers ne savait pas lire. C'est se moquer du monde. Ils agissent évidemment sous l'influence du pouvoir civil; car, en 1580, les évêques avaient demandé la publication de la bulle *In cœna Domini*, où il est statué que les princes ne sont que des préfets du pape. Le Parlement, pour amortir leur zèle, avait dû procéder jusqu'à la saisie de leur temporel. Au fond, de Maistre n'a pas tort. Le clergé a obéi à une pression du dehors. C'est qu'il n'était pas le maître absolu du royaume, et qu'en définitive il était obligé de compter avec la royauté et l'opinion publique. Ce sont toutes considérations auxquelles l'auteur ne daigne pas prendre garde. Bossuet le voyait de reste; aussi de Maistre lui décoche-t-il ses traits les plus aigres : « La cour, dit-il, était pour lui un véritable sanctuaire, où il ne voyait que la puissance divine dans la personne du roi. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité ravissaient le prélat, comme si elles lui avaient appartenu en propre. Quand il loue le monarque, il laisse loin derrière lui tous les adorateurs de ce prince qui ne lui demandaient que ses faveurs. »

Celui qui trouverait Bossuet flatteur montrerait bien peu de discernement. Bossuet ne loue que parce qu'il admire. Boileau disait d'un courtisan du temps :

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
Qui sait également et parler et se taire.

« Ce même éloge appartient éminemment à Bossuet, dit de Maistre. Nul homme ne fut jamais plus maître de lui-même et ne sut mieux dire ce qu'il fallait, comme il fallait et quand il fallait. »

C'est la grande personnalité de Bossuet qui couvre les quatre articles de 1682. Sans le souvenir de Bossuet, il y a longtemps qu'ils seraient oubliés. Bref, par eux-mêmes, ils manqueraient d'autorité. Ici de Maistre en revient à Voltaire : « Ce mot de libertés, disait Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges sont des exceptions de la servitude générale; il fallait dire les droits et non les libertés de l'Eglise gallicane. » C'est pourquoi, depuis 1682, l'Eglise gallicane n'a fait que déchoir. Elle a prêté le serment d'observer les quatre articles, ce à quoi elle aurait pu et dû se refuser. Aussi a-t-elle été constamment foulée aux pieds par les tribunaux, le pouvoir et les événements. Tant pis pour elle. « Celui, dit de Maistre, qui s'est volontairement fait esclave, s'il est outragé le lendemain, ne doit s'en prendre qu'à lui-même. » Du reste, toujours au dire de l'auteur, le clergé se trompait : il attribuait à sa situation équivoque dans l'Eglise la considération qu'il avait dans le monde. Il n'était considéré au contraire que parce qu'il était choisi dans la meilleure noblesse du royaume; car on n'introduisait dans son sein, en dehors des membres de la haute noblesse, que des supériorités de premier ordre. De Maistre ajoute que les curés de la Constituante cabalant contre le haut clergé étaient des planètes conjurées pour éteindre la lumière solaire. On reconnaît à ces raisons la morgue du gentilhomme savoyard. Ils demandaient (de Maistre continue sa comparaison planétaire) à n'être plus aperçus dans l'espace. Ils ont vu ce qu'on a fait de leur Eglise gallicane.

Église de France, composée sur des documents originaux et authentiques (HISTOIRE DE L'), par l'abbé Guettée (Lyon, Guyot frères, de 1847 à 1852, puis à Paris, chez J. Renouard et Cie, de 1852 à 1857, 12 vol. in-8°).

Ce livre, condamné par la congrégation de l'Index comme entaché de gallicanisme, mais dont les tendances sont antiultramontaines plutôt que franchement gallicanes, cherche une route intermédiaire qui serait la vraie voie des apôtres, et dont l'auteur prétend retrouver les jalons dans les documents originaux et authentiques de l'antiquité chrétienne et des âges de la féodalité. Le gallicanisme de l'abbé Guettée se réduit en effet à vouloir que l'Eglise se retranche dans le domaine purement spirituel et qu'elle s'en tienne aux doctrines et à la discipline antérieures au XVe siècle.

L'ouvrage, au cours de sa publication, fit grand bruit et scandale dans le monde ecclésiastique. Il passa par des péripéties laborieuses. Après l'apparition du VIIe volume, alors que l'auteur avait déjà reçu, dit-il, des lettres d'approbation de quarante-deux évêques de France, cette histoire se vit tout à coup condamnée par un décret de l'Index (22 janvier 1852). Aussitôt, abandonnée et reniée par la librairie ecclésiastique de Guyot frères de Lyon, qui s'était chargée de sa vente, elle se réfugie à Paris, chez J. Renouard; mais elle est presque immédiatement (1853) remise en cause, censurée et condamnée par dix évêques, siégeant à La Rochelle en concile provincial de Bordeaux.

Malgré tous ces tracas et à travers toutes ces luttes, l'abbé Guettée poursuivit résolûment sa tâche et amena sa publication à bonne fin (1857). Son dernier mot (*Réplique à la lettre synodale*) paraît avoir clos le débat, dans lequel nous n'avons pas d'ailleurs à intervenir.